











**Maître d'ouvrage :**  
**VILLE D'ISNEAUVILLE**

Hôtel de ville  
Place de la mairie - 76230 ISNEAUVILLE  
Tél. : 02 35 60 57 85 - Fax : 02 35 61 67 66  
Email : contact@ville-isneauville.fr

**Programme :**  
**AMENAGEMENT & EXTENSION DU**  
**GROUPE SCOLAIRE**  
Rue du Mont Roty à 76230 ISNEAUVILLE

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES (C.C.T.P.)**  
**LOT N° 09 : PEINTURE**

Phase :	FAIS/ESQ	APD	PRO	DCE	ACT	DET	AOR
Indice	Date	Observations					
A	17/06/2016	Document initial					
B							
C							
<b>Équipe de Maîtrise d'œuvre :</b>							
Architecte mandataire :		<b>SARL GROUPE 3 ARCHITECTES</b> 4, rue du Contrat Social - BP 71115 76 175 ROUEN CEDEX	☎ : 02.35.98.74.05 💻 : contact@g3architectes.com				
Economiste :		<b>SARL C3EC</b> 18, rue de Dieppe 76 260 EU	☎ : 02.35.50.51.61 📄 : 02.35.50.51.69 💻 : accueil@c3ec.fr				
Bet Structurac		<b>SICRE</b> 55 Rue Louis Pasteur 76130 MONT SAINT AIGNAN	☎ : 02.35.61.43.43 📄 : 02.35.61.72.07 💻 : accueil@bet-sicre.fr				
Bet Fluides :		<b>TECHNIC-CONSULT</b> 575, avenue du Maréchal Juin Immeuble A – 2ème étage 76230 BOIS GUILLAUME	☎ : 02.35.71.49.50 📄 : 02.35.89.29.16 💻 : bet@technic-consult.fr				
Bet Acoustique :		<b>AGIRACOUSTIQUE</b> 51 rue Cité de Limes 76370 NEUVILLE LES DIEPPE	☎ : 02.35.82.51.37 📄 : 02.72.22.09.62 💻 : frederic.cordier@agiracoustique.fr				
Bet VRD :		<b>SODEREF</b> 620, rue Nungesser et Coli Boîte postale 992 27009 EVREUX CEDEX	☎ : 02.77.63.10.00 📄 : 02.77.63.10.10 💻 : vincent.bernard@soderef.fr				
<b>Autres intervenants :</b>							
Bureau de contrôle :		<b>SOCOTEC</b> Zac de la Brétèque 114, rue Louis Blériot - BP 726 76237 BOIS GUILLAUME CEDEX	☎ : 02.32.19.61.00 📄 : 02.32.19.61.29 💻 : nicolas.lefevre@socotec.com				
C.S.P.S. :		<b>SARL DOMIA</b> 5, rue du Procès Boîte postale 60059 76330 PETIVILLE	☎ : 02.35.38.82.51 📄 : 02.35.38.79.60 💻 : domia.neveu@wanadoo.fr				

## SOMMAIRE

	Page n°
<b>1. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>3</b>
1.1. <i>Objet des travaux.....</i>	3
1.2. <i>Prescriptions techniques particulières des travaux de « Peinture ».....</i>	3
1.2.1. Documents techniques de base.....	3
1.2.2. Consistance des travaux.....	5
1.2.3. Exigences techniques.....	6
1.2.4. Réception des supports.....	6
1.2.5. Nature des subjectiles.....	6
1.2.6. Ouvrages préparatoires.....	6
1.2.7. Définition et terminologie des catégories d'ouvrages.....	7
1.2.8. Impressions.....	7
1.2.9. Application de la peinture.....	7
1.2.10. Papiers peints et revêtements muraux.....	7
1.2.11. Ouvrages accessoires.....	8
1.2.12. Sujétions particulières.....	8
1.2.13. Aspects - Finitions.....	9
1.2.14. Contrôle des travaux.....	9
1.2.15. Garanties.....	10
1.2.16. Précautions pour la protection de l'environnement.....	10
<b>2. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE « PEINTURE » .....</b>	<b>11</b>
2.1. <i>Peinture extérieure.....</i>	11
2.1.1. Peinture sur métal - Aspect brillant - Etat de finition B.....	11
2.1.2. Lasure sur ouvrages bois - Aspect satiné - Etat de finition B.....	12
2.1.3. Peinture sur béton ou enduit ciment - Aspect mat - Résine Pliolite®.....	13
2.1.4. Peinture de sol.....	14
2.2. <i>Peinture intérieure.....</i>	15
2.2.1. Peinture sur plafonds - Aspect satiné - Etat de finition C.....	15
2.2.2. Peinture sur plafonds - Aspect mat - Etat de finition B.....	16
2.2.3. Peinture sur murs - Aspect satiné - Etat de finition C.....	17
2.2.4. Peinture sur murs - Aspect satiné - Etat de finition B.....	18
2.2.5. Peinture sur murs - Aspect mat - Etat de finition B.....	19
2.2.6. Peinture sur menuiserie brute - Aspect satiné - Etat de finition B.....	20
2.2.7. Peinture sur bloc porte prépeint - Aspect satiné - Etat de finition B.....	22
2.2.8. Peinture sur métaux non ferreux - Aspect satiné - Etat de finition C.....	23
2.2.9. Peinture sur P.V.C. - Aspect satiné - Etat de finition C.....	24
2.3. <i>Nettoyage général.....</i>	25

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**1. Prescriptions générales****1.1. Objet des travaux**

Le présent document a pour objet la description des travaux de couverture zinc ainsi que tous les travaux en découlant dans le cadre de l'aménagement et l'extension du groupe scolaire – Rue du Mont Roty à ISNEAUVILLE (76230), sous la direction du Cabinet GROUPE 3 ARCHITECTES, maître d'œuvre de l'opération.

Le Maître d'Ouvrage est la Ville d'ISNEAUVILLE.

**1.2. Prescriptions techniques particulières des travaux de « Peinture »****1.2.1. Documents techniques de base**

L'ensemble des ouvrages prévus au présent lot doit être conformes aux D.T.U., Normes Françaises et Européennes applicables, Cahier des Charges, Cahier des Clauses Spéciales, Règles de Calculs, Cahiers du CSTB, règles de sécurité incendie, accessibilité handicapée, textes réglementaires et tous décrets, arrêtés, circulaires, ordonnances et en général tous les documents se rapportant à ses travaux au moment de la remise de son offre et de la signature du marché, dans leur édition la plus récente.

Les matériaux ou ensembles non traditionnels doivent faire l'objet d'un Avis Technique accepté par l'AFAQ, le CSTB ou d'un avis favorable de la part d'un Bureau de Contrôle agréé.

Les ouvrages doivent être calculés et exécutés conformément aux règlements, normes et recommandations françaises en vigueur, et notamment en référence aux documents ci-après.

La proposition de l'entreprise et les ouvrages mis en œuvre par elle, devront répondre aux spécifications techniques et fonctionnelles (normes françaises homologuées et D.T.U.) comprises dans les textes officiels régissant le présent chantier et applicables au moment de l'appel d'offres et à la signature du marché, et en particulier (liste non limitative) :

- à la norme française NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1) et à la norme française NF P 74-201-2 (C.C.S. D.T.U. 59.1) d'octobre 1994 (Travaux de peinture des bâtiments) + amendement A1 d'octobre 2000,
- à la norme française NF P 74-202-1 (C.C.T. D.T.U. 59.2) et à la norme française NF P 74-202-2 (C.C.S. D.T.U. 59.2) de mai 1993 (Travaux de bâtiment - Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques) + amendement A1 et amendement A2,
- à la norme française NF P 74-203-1 (C.C.T. D.T.U. 59.3) et à la norme française NF P 74-203-2 (C.C.S. D.T.U. 59.3) de mai 1993 (Travaux de bâtiment - Peinture de sols) + amendement A1,
- à la norme française NF P 74-204-1 (C.C.T. D.T.U. 59.4) et à la norme française NF P 74-204-2 (C.C.S. D.T.U. 59.4) de février 1998 (Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux),
- à la norme française NF P 84-404 (D.T.U. 42.1) de novembre 2007 (Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères - C.C.T. - Critères généraux de choix des matériaux - C.C.S. -),
- à la norme française NF P 85-304 d'Avril 1976 (Mastics du type élastomère ou du type plastique ou mastics préformés),
- à la norme française NF T 30-001 (Dictionnaire technique des peintures et des travaux de peinture),
- à la norme française XP T 30-608 d'octobre 2008 (Peintures et vernis – Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs – Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles normes européennes),
- à la norme française NF T 30-801 de novembre 1979 (Peintures pour l'extérieur des bâtiments - Détermination conventionnelle de la perméabilité à l'eau des peintures microporeuses pour façades),
- à la norme française NF T 30-802 de novembre 1979 (Peintures pour l'extérieur des bâtiments - Détermination conventionnelle de la tenue à la chaleur et à l'humidité des peintures microporeuses pour façades),
- à la norme française NF T 30-803 de novembre 1979 (Peintures pour l'extérieur des bâtiments - Détermination de la tenue sur fonds alcalins des peintures microporeuses pour façades),
- à la norme française NF T 30-805 de mai 1983 (Peintures - Guide relatif aux produits de peintures utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment),

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

- à la norme française NF T 30-806 de septembre 1991 (Peintures et vernis - Travaux de peinture des bâtiments - Schéma de contrat d'entretien périodique),
- à la norme française FD T 30-808 d'août 1997 (Peintures et vernis pour le bâtiment - Guide relatif aux produits et systèmes de peintures pour façades - Revêtements minéraux, revêtements organiques),
- à la norme française NF T 31-004 de novembre 1975 (Pigments - Minium pour peintures),
- à la norme française NF T 36-005 de septembre 1989 (Peintures et vernis – Classification des peintures, des vernis et des produits connexes),
- à la norme européenne NF EN 1062-1 de décembre 1996 (Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de peintures pour maçonnerie extérieure et béton - Partie 1 : classification),
- à la norme européenne NF EN 927-1 de décembre 1996 (Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur - Partie 1 : Classification et sélection (indice de classement : T 34-201-1)),
- à la norme française NF XP T 34-722 de septembre 2004 (Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton en extérieur (indice de classement : T 34-722))
- au document émanant du G.P.E.M.P.V. intitulé "Décisions n° 1 et 2 du G.P.E.M.P.V. Classification et désignation" dictionnaire technique des peintures, des travaux de peinture publié dans la brochure n° 1.335 (1.969 du Journal Officiel).
- aux décisions ou recommandations du Groupe Permanent d'Etude des Marchés de Peinture, Vernis et Produits connexes (GPEM.PV).
- aux prescriptions techniques de l'Union Nationale des Peintres Vitriers de France (U.N.P.V.F.),
- aux Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) relatifs aux travaux de peinture et produits connexes, édités par le C.S.T.B.
- aux Avis Techniques du C.S.T.B. pour tous les matériaux et procédés « non traditionnels » entrant dans les travaux du présent lot,
- aux procès-verbaux (feu, acoustique, etc.) des procédés mis en œuvre,
- aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie,
- à la réglementation relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments (Réglementation en vigueur en fonction des cas : Bâtiments neufs, bâtiments existants, destinations du bâtiment, etc.)
- à la réglementation relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments (Réglementation en vigueur en fonction des cas : Bâtiments neufs, bâtiments existants, destinations du bâtiment, etc.)
- à l'arrêté du 25 juin 1980, modifié et complété, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
- aux normes françaises (notamment celles de la classe NF P) éditées par l'AFNOR, normes européennes EN ISO, agréments techniques U.E.A.tc.
- aux spécifications techniques du permis de construire,
- aux normes de sécurité et d'hygiène, aux règlements sanitaires,
- aux recommandations et directives de l'inspection académique et du ministère de l'éducation nationale,
- aux règlements de construction : décrets, arrêtés et circulaires, arrêtés départementaux ou locaux, règlement sanitaire, etc.,
- aux recommandations des fabricants, notices et fiches techniques des fabricants.
- **à l'ensemble des documents référencés au cours des différentes normes, D.T.U., règles, cahier des charges, avis techniques et documents précités et non rappelés au présent article,**

Pour tous les documents cités ci-dessus, on retient la dernière édition, publiée le 1er jour du mois précédent celui fixé pour la remise des offres.

L'entreprise est tenue de signaler au Maître d'œuvre :

- Toute modification de ces documents intervenant entre cette date et la date de notification du marché
- Toute modification de textes, normes réglementation, etc. applicable au projet, en cours de chantier.
- Toute contradiction entre les documents cités ci-dessus et le projet (Plans, Cahier des Clauses Techniques Particulières, etc.).

Les textes de base, énoncés dans le présent descriptif, ne présentent aucun caractère limitatif et ne constituent qu'un rappel des principaux documents applicables.

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**1.2.2. Consistance des travaux**

Les travaux du présent lot, comprennent :

- la reconnaissance des subjectiles, telle qu'elle est définie à l'article 5 de la norme NF P 74-201-1 (Référence D.T.U. 59.1), au paragraphe 4.2.1 de la norme NF P 74-201-2 (Référence D.T.U. 59.1), au chapitre 3.4 et annexe 1 de la norme NF P 74-202-1 (Référence D.T.U. 59.2),
- la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux,
- la fourniture de l'outillage, du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages,
- les travaux préparatoires avant mise en peinture,
- la mise en peinture des surfaces de référence et des éprouvettes mobiles façonnées par les autres corps d'état en conformité avec les prescriptions de l'article 6 de la norme NF P 74-201-1 (Référence D.T.U. 59.1),
- l'application du RPE sur les surfaces de référence conformément aux dispositions du chapitre 5 du Cahier des Charges de la norme NF P 74-202-1 (Référence D.T.U. 59.2)
- l'application des produits suivant prescriptions de la norme NF P 74-201-1 (Référence D.T.U. 59.1) et des documents particuliers du marché concernant l'état de finition, l'aspect mat, satiné, brillant et les coloris. En l'absence de définition, l'état de finition retenu est la finition B ; il en est de même en cas de non-définition de la nature de subjectiles,
- le nettoyage des salissures occasionnées par l'intervention du peintre.
- les raccords estimés nécessaires par le maître d'œuvre, suite à l'intervention d'autres corps d'état, après achèvement des travaux de peinture et chiffrage préalable,
- l'enlèvement hors chantiers de tous gravois, déchets, débris et emballages résultant des travaux du présent lot.
- et, en tout état de cause, l'ensemble des travaux, dus par l'entreprise au titre du marché, explicitement décrits à (aux) l'article(s) « Description des ouvrages ... » du présent lot.

Ne font pas partie des travaux, hormis indications contraires dans la « Description des ouvrages ... » :

- les travaux à caractère artistique impliquant notamment des tracés et rechampissages décoratifs,
- l'emploi de produits spéciaux destinés à des fonctions qui ne sont pas celles des produits visés par la norme NF P 74-201-1 (Référence D.T.U. 59.1),
- l'exécution des travaux de qualité spécifique telle que définie au paragraphe 6.2.2.4 de la norme NF P 74-201-1 (Référence D.T.U. 59.1),
- la remise en état des subjectiles, les ponçages à l'abrasif à l'eau et les ponçages spéciaux, les travaux préparatoires des supports ou revêtements anciens, notamment dans le cas de travaux d'entretien,
- le traitement des fissures et des microfissures dans le cas de supports neufs ou de supports anciens,
- la mise à la teinte sur chantier,
- les dépose et repose nécessaires des appareils d'équipement (panneaux - enseignes électriques),

Ne font pas partie des travaux (Sauf dispositions contraire à (aux) l'article(s) « Description des ouvrages ... » du présent lot) :

- l'exécution des supports,
- les travaux rectificatifs de la compétence des autres corps d'état,
- la préparation des métaux ferreux pour l'enlèvement de la rouille et de la calamine,
- en travaux d'entretien, les déplacements du mobilier,
- la dépose et la repose nécessaires des appareillages,
- les travaux de décapage du primaire visés au 6.5.5.2.1.3 de la norme NF P 74-201-1 (Référence D.T.U. 59.1), ainsi que les travaux consécutifs,
- les manutentions nécessaires pour permettre le libre accès au chantier,
- les reprises des dégradations demandées par le Maître d'œuvre, suite à l'intervention d'autres corps d'état, après achèvement des travaux de pose ; celles-ci feront l'objet d'un chiffrage préalable.

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**1.2.3.Exigences techniques**

Le marché comportera sans aucune exception tous les travaux accessoires nécessaires à la terminaison des ouvrages et à la livraison des bâtiments en parfait état, tels qu'ils sont définis dans les plans et les devis descriptifs.

L'entrepreneur aura l'obligation de reconnaître les surfaces à revêtir avant l'exécution de ses travaux et devra faire toute réserve qu'il jugera utile par écrit avant son intervention.

Il est bien précisé qu'aucune réserve postérieure à l'exécution des travaux ne sera prise en compte.

Une pré-réception des ouvrages par le maître d'ouvrage avant l'exécution des peintures ne diminuera en rien la responsabilité du peintre en ce qui concerne les réserves éventuelles qu'il aurait dû formuler, en tant qu'homme de l'art, sur l'aptitude des supports à recevoir des finitions qui lui sont demandées.

Aucun supplément pour sujétion de quelque nature qu'elle soit ne sera accordé en cours de travaux.

Les énumérations que comportent les articles qui vont suivre ne peuvent en aucun cas être considérées comme limitatives.

L'entrepreneur devra garantir la bonne tenue de l'ensemble des ouvrages mis en œuvre par lui et concernant les peintures extérieures et les peintures intérieures pendant une durée de cinq années après réception des ouvrages.

**1.2.4.Réception des supports**

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur procédera à un examen des subjectiles pour vérification de leur conformité avec les prescriptions du présent C.C.T.P. et des normes NF P 74-201-1 (CCT) et NF P 74-201-2 (CCS) (Référence D.T.U. 59.1).

Les réserves éventuelles seront consignées dans un procès verbal établi contradictoirement avec l'entrepreneur ayant exécuté le subjectile, sous l'arbitrage du Maître d'œuvre qui décidera, éventuellement, des réfections à effectuer avant l'intervention de l'entrepreneur de peinture.

La réception des subjectiles sera alors prononcée et l'entrepreneur ne sera plus admis à faire des réserves, sauf pour vices cachés, lesquels seront reconnus suivant la même procédure.

Le Maître de l'ouvrage ou l'entrepreneur pourront demander éventuellement l'assistance technique du ou des fournisseurs de produits de peinture. S'il n'a pas été procédé à cette réception, l'entrepreneur sera considéré comme ayant accepté les subjectiles.

**1.2.5.Nature des subjectiles**

La nature des subjectiles est définie dans l'ensemble des devis des différents lots constituant le devis descriptif général, dont l'entreprise devra avoir pris connaissance, ces subjectiles sont schématiquement désignés dans la description des ouvrages.

**1.2.6.Ouvrages préparatoires**

Les ouvrages préparatoires comprennent tous les travaux traditionnels nécessaires aux différents supports pour une parfaite réception des revêtements soit notamment :

- Les différentes opérations désignées, dépoussiérage, brossage, dérouillage, égrenage, ponçage
- Les rebouchages au mastic, bandes diverses
- Les enduits en plein, ordinaires ou repassés, soignés
- Les impressions ou couches primaires, à l'huile ou spéciale antirouille.

Ces travaux préparatoires comprennent en outre tous les travaux effectués en peinture vinylique ou glycérophthalique, l'emploi du mastic ou pâte spéciale, pour rebouchement et enduit, présentant des qualités requises par le type de peinture de finition et suivant le support.

Ces ouvrages qu'ils soient ou non spécifiés au cours des articles qui suivent seront obligatoirement inclus dans les prix unitaires de chaque ouvrage.

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**1.2.7. Définition et terminologie des catégories d'ouvrages**

Les peintures seront toujours de première qualité.

Aucun matériau ou produit ne devra être utilisé sur le chantier avant d'avoir obtenu l'agrément du Maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Ce dernier se réserve le droit de faire procéder inopinément à tous prélèvements et à toutes analyses des matières premières livrées que des peintures utilisées.

Au cas où une fraude serait découverte, tous les frais d'analyses passés ou ultérieures seraient à la charge de l'entrepreneur sans préjudice des abattements ou refus pur et simple des travaux déjà exécutés.

Le Maître d'œuvre se réservant de subordonner sa décision à une garantie effective consentie par le fabricant de ces produits conjointement et solidairement avec l'entreprise chargée de leur application quant à la bonne tenue et à la durabilité des peintures, le fabricant s'engagera à s'assurer de l'emploi correct de ses produits.

Les enduits de peinture (enduits de ratissage ou de rebouchage) seront proposés par l'entrepreneur et devront être compatibles avec les subjectiles et les peintures.

L'ensemble des revêtements devra avoir une tenue au feu compatible avec la réglementation.

**1.2.8. Impressions**

D'une façon générale, les impressions de peinture ou les menuiseries bois sont exécutées par l'entrepreneur de peinture, et les impressions de peinture contre la corrosion des parties métalliques par l'entrepreneur des fournitures métalliques, tuyauteries exceptées.

L'entrepreneur de peinture se mettra en rapport avec l'entrepreneur de menuiserie afin de procéder à l'impression des ouvrages en temps voulu, après vérification par le Maître d'œuvre.

**1.2.9. Application de la peinture**

L'entrepreneur devra s'assurer que les processus et les produits définis au C.C.T.P. conviennent parfaitement aux subjectiles et à l'utilisation.

L'application des produits de peinture sera conforme aux spécifications d'emplois préconisés par le fabricant choisi afin qu'il n'y ait pas d'incompatibilités entre les différents composants. En tout état de cause, les travaux préparatoires et le nombre de couches sera conforme aux préconisations du fabricant.

Les conditions d'hygrométrie et de température devront permettre l'application des produits dans des conditions prescrites par les fabricants. Si ces conditions ne peuvent être remplies, l'entrepreneur assisté du fournisseur des produits de peinture choisi par lui, proposera d'autres dispositions permettant le respect des clauses contractuelles, et seulement s'il s'avère impossible de réunir les conditions prévues initialement.

En règle générale l'application de la peinture est prévue à la brosse ou au rouleau.

L'application de la peinture par pulvérisation (au pistolet) devra faire l'objet d'une autorisation du maître d'œuvre. En cas d'emploi du pistolet automatique, les règles d'hygiène de chantier seront respectées (masques pour les ouvriers avec obligation de les porter, etc.).

L'entreprise prendra toutes les dispositions pour la parfaite mise en peinture des modénatures, moulures, corniches, divers ouvrages saillant des parties courantes, etc.

Les parties d'ouvrage adjacentes aux surfaces à peindre seront efficacement protégées contre les projections et retombées de pulvérisation.

Les travaux de peinture seront exécutés, couche par couche, sur ordre du maître d'œuvre, après vérification de la couche précédente et des travaux préparatoires correspondants. Une reconnaissance de chaque couche par attachement pourra être exigée.

**1.2.10. Papiers peints et revêtements muraux**

Les travaux préparatoires, d'apprêt et de mise en œuvre, sont définis par famille de revêtements muraux selon leur type de support de base et en fonction de la nature des subjectiles (fonds neufs, fonds peints ou bloqués, fonds tapissés), de leur qualité de surface et de l'état de finition recherché, dans la norme française NF P 74-204 (D.T.U. 59.4) de février 1998 - Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux.

Les produits utilisés seront conforme à la norme NF EN 15102+A1 (novembre 2011) : Revêtements muraux décoratifs - Rouleaux et panneaux (Indice de classement : D63-013)

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**1.2.11. Ouvrages accessoires**

Toutes sujétions seront dues concernant les découpes soignées de tenture autour des rosaces, fixation de radiateurs, appareillage électrique ainsi que le passage derrière les canalisations et radiateurs.  
Toutes les protections et tout réchappissage seront dus et en particulier pour peinture sur parois au droit des revêtements et plinthes en plastique et des revêtements en faïences.

L'entrepreneur devra procéder éventuellement à tous raccords partiels (ou même de peinture totale), de tous les ouvrages, afin d'obtenir des résultats irréprochables.

Précautions spéciales à prendre en ce qui concerne les blocs portes

- Pas de surépaisseur anormale en feuillure.
- Serrures à ne pas obturer.

Les tons définitifs et le grain des épidermes seront déterminés par la maîtrise d'œuvre sur présentation de surfaces témoins.

L'emploi de coloris vifs, couleurs fines avec tous réchappissages nécessaires et changement de ton s'il y a lieu, à la demande du maître de l'ouvrage et ce sans supplément au prix global arrêté.

Valable également pour les sujétions de polychromie.

**1.2.12. Sujétions particulières****Rechappissages**

Les rechappissages nécessaires à l'exécution des travaux feront toujours partie intégrante du montant du marché.

**Rendement / Consommation de produits**

Les consommations de produits de peintures et autres, sont mentionné à titre indicatif. L'entreprise devra vérifier les fiches techniques des produits utilisés et adaptés en fonction des supports.

Les consommations sont indiquées pour l'obtention d'un film d'épaisseur minimal sur fond lisse avec une application dans les règles de l'Art. Elles ne tiennent pas compte du développement de surface induit par le relief, porosité, etc. du support. L'entreprise devra majorer ces quantités en conséquence.

**Peinture après mises en jeu**

Les raccords de peinture à effectuer après les mises en jeu seront toujours dus par l'entreprise jusqu'à réception, et compris dans la valeur des travaux.

**Protection des ouvrages non peints**

Il appartiendra à l'entrepreneur du présent lot de prendre toutes les dispositions de protection qu'il jugera nécessaire pour éviter les dégradations ou projections de peinture sur les ouvrages des autres corps d'état.

D'une façon générale, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection des surfaces qui pourraient être souillées par les produits qu'il met en œuvre (bâches et toiles, encollage des verres, bandes adhésives, vernis pelables, etc.)

En cas de maculation par la peinture, le remplacement serait effectué à la charge exclusive du présent lot, si le nettoyage ne faisait pas disparaître toutes traces de peinture ou détériorerait l'aspect de l'élément nettoyé.

**Frais accessoires**

Le marché comporte en outre tous frais accessoires notamment pour dégonflage ou regonflage, repérage des portes, etc.



---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Echafaudages**

Tous les échafaudages nécessaires à la réalisation des ouvrages de peinture sont inclus dans les prix. Ils comprennent :

- Les échafaudages verticaux extérieurs de modèle tubulaire de pieds prenant appui au sol ou suspendus suivant étude de l'entreprise permettant l'exécution des travaux dans les conditions optimale de sécurité inclus tous les garde-corps et garde - gravats conformément à la législation du travail et à la recommandation de la C.R.A.M., les planchers et échelles de service.
- Prévoir également le bâchage général de l'échafaudage en cas de ravalement de façade produisant des projections.
- Les échafaudages mobiles, chariots, plateaux, garde - corps, etc.
- Les échelles à coulisse et petits matériels permettant l'accès à pied d'œuvre.

L'entrepreneur devra inclure dans ses prix toutes les sujétions de pose, dépose, double transport, etc.

**1.2.13. Aspects - Finitions****Degré de brillant :**

- Aspect mat
- Aspect satiné mat
- Aspect satiné moyen
- Aspect satiné brillant
- Aspect brillant

La mesure du brillant spéculaire (Bs) correspondant au degré de brillant, sera conforme à l'article 6.2.1 de la norme française NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1)

En l'absence de précision, l'aspect retenu sera le satiné moyen.

**Etats de finition :**

- Finition C
- Finition B
- Finition A
- Finition spécifique

Les états de finition A, B et C, seront conforme aux articles 6.2.2 et 6.2.3 de la norme française NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1)

L'état de finition spécifique, sera un état de finition sur prescriptions spéciales, à définir à (aux) l'article(s) « Description des ouvrages ... » du présent lot.

En l'absence de précision, l'état de finition retenu sera l'état de finition B.

*Nota : Il est déconseillé d'utiliser en façade des teintes dont le coefficient d'absorption solaire est supérieur à 0,7 (teintes soutenues dont l'indice de luminance lumineuse est inférieur à 35 %) sur des surfaces pouvant être exposées au soleil (principalement expositions Sud à Ouest).*

**1.2.14. Contrôle des travaux**

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise titulaire du présent lot devra indiquer au maître d'œuvre les lieux de provenance de ses matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Elle devra présenter :

- la liste des produits qu'elle compte mettre en œuvre, en indiquant le nom du fabricant, la marque et l'appellation de chacun des produits, la fiche d'identification technique de chacun d'eux,
- une attestation du fabricant indiquant que ce dernier est en mesure de vérifier, par analyse à sa charge, que tout produit prélevé sur le chantier vient de ses usines et qu'il est conforme à la composition d'origine.

L'acceptation du système et des produits proposés ne supprime en rien la responsabilité de l'entrepreneur en ce qui concerne la qualité des produits utilisés et du travail exécuté.

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

Un échantillon de chacun des produits dont l'emploi est envisagé devra être déposé par l'entrepreneur à l'effet de permettre éventuellement les opérations de contrôle à la livraison ou en cas de contestation.

Le Maître d'œuvre pourra ordonner, à l'improviste, en cours de travaux, le prélèvement d'échantillons et toutes opérations pour identification avec l'échantillon déposé.

Les frais afférents aux opérations de contrôle seront entièrement à la charge de l'entreprise de peinture.

**1.2.15. Garanties**

En tout état de cause, la garantie biennale des travaux prévue contractuellement est à la charge de l'entrepreneur.

Cependant, les peintures de façades et peinture de sol auront une garantie de 10 ans conjoints et solidaires, fournisseurs, applicateurs.

L'entrepreneur ne peut être déchargé de son obligation d'entretien à ses frais pendant le délai de garantie que pour des causes ne dépendant pas des matériaux utilisés ou de leurs conditions de mise en œuvre.

Les vérifications effectuées devront permettre de constater que les surfaces peintes sont en bon état, et ne présentent aucune des anomalies suivantes :

- décollement, cloquage, écaillage,
- faïençage,
- farinage.

Lorsque ces conditions ne seront pas remplies, l'entrepreneur devra procéder à ses frais aux réfections nécessaires. Celles-ci devront être faites de manière à éviter toute trace de reprise.

**1.2.16. Précautions pour la protection de l'environnement**

L'entreprise devra pour les produits de peinture :

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les produits ou autres déchets, et ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Se conformer à la réglementation de la protection des eaux.
- Recycler ou éliminer les déchets, conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Si un des produits de l'entreprise contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, l'entreprise devra alerter immédiatement les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Pour les emballages souillés, l'entreprise devra vider complètement le récipient, conserver la(les) étiquettes sur le récipient et les remettre à un éliminateur agréé.

L'entreprise devra placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur.

L'entreprise se charge, à ses frais, du transport des déchets et les emballages usagés jusqu'aux lieux de stockage prévus sur le chantier puis en centre de stockage agréé.

Il remet au maître d'œuvre et/ou à l'entrepreneur, les bordereaux de suivi des déchets. Ces bons indiquent la nature et la quantité exacte des produits déposés, ainsi que l'attestation de réception du gestionnaire de l'unité d'élimination.

L'entrepreneur assurant l'évacuation des déchets fournira un plan de traçabilité des déchets et principalement des lieux de décharges.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le code de l'environnement, selon l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**2. Description des ouvrages de « Peinture »****2.1. Peinture extérieure****2.1.1. Peinture sur métal - Aspect brillant - Etat de finition B**

Peinture laque antirouille multicouche sur métal, aspect brillant, finition B au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

**Préparation des subjectiles :**

- Décapage par projection d'abrasifs
- Dépoussiérage
- Nettoyage, dégraissage, lavage des supports métallisés, grattage et ponçage de la calamine, broissage des surfaces rouillées, décapage par projection d'abrasifs, martelage et piquage si nécessaire, dépoussiérage
- Elimination des anciennes peintures non adhérentes et des parties dégradées
- Sur zinc ou acier galvanisé présentant un aspect lisse ou brillant ou sur aluminium, prévoir un dégraissage au diluant et un dérochage spécifique suivant support, suivi d'un rinçage soigné avant séchage
- Toutes sujétions d'échafaudage à la demande inclus protection, etc.

**Couche primaire :**

- Une couche de primaire à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse
- Aspect mat - Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage
- Epaisseur recommandée : 30 à 50 microns (film sec)
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005

**Couche intermédiaire :**

- Une couche intermédiaire glycérophtalique
- Aspect brillant - Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage
- Epaisseur recommandée : 40 à 50 microns (film sec)
- Classification AFNOR : Famille I - classe 4a selon norme NF T 36-005

**Finition :**

- Une couche de finition glycérophtalique
- Aspect brillant - Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage
- Epaisseur recommandée : 40 à 50 microns (film sec)
- Classification AFNOR : Famille I - classe 4a selon norme NF T 36-005

**Performances et caractéristiques de la peinture :**

- Bonne stabilité de teinte
- Brillant en extérieure
- Apte en atmosphère ou milieu rural, urbain, industriel ou maritime
- Classification COV : 370 g/l COV

**Produit pouvant convenir :** Diluant de type DILUANT EPOXY N°1 et produit de dérochage de type LITHOFORME N°2, NETTOYANT ABAX RENOVATION, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

**Produit pouvant convenir :** Impression de type AQUAVIGOR 696 et peinture de finition type BESSEMER SUPER G K3, de la société SIGMA COATING (FREITAG), ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Prévision :**

Peinture sur ouvrages métalliques extérieurs. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Sur dauphins en pied de chute des descentes EP extérieures
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Sur dauphins en pied de chute des descentes EP extérieures
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Sur dauphins en pied de chute des descentes EP extérieures
- **Ecole maternelle existante :**
  - Sans objet.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Sur dauphins en pied de chute des descentes EP extérieures

**2.1.2. Lasure sur ouvrages bois - Aspect satiné - Etat de finition B**

Lasure pour ouvrages bois, aspect satiné, finition B au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

Préparation des subjectiles :

- Elimination des anciens vernis par tout moyen approprié
- Si besoin décapage chimique avec décapant à effet de retard
- Grattage, brossage, époussetage, ponçage suivi d'un dépoussiérage soigné
- Couche d'impression, à base de résines acryliques et alkydes en émulsion
- Aspect satiné ciré
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005
- Toutes sujétions d'échafaudage à la demande inclus protection, etc.

Couche intermédiaire :

- Une couche intermédiaire à base de résines acryliques et alkydes en émulsion
- Aspect satiné ciré - Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005

Finition :

- Une couche de finition à base de résines acryliques et alkydes en émulsion
- Aspect satiné ciré - Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005

Performances et caractéristiques de la peinture :

- Lasure microporeuse
- Hydrofuge, fongicide anti-bleu
- Sans odeur de solvant
- Séchage rapide
- Bon pouvoir garnissant
- Protège le bois contre les intempéries
- Classification COV : 125 g/l COV maximum

Produit pouvant convenir : Lasure de type LISWOOD O'SATIN, de la société SEIGNEURIE, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Prévision :**

Lasure sur ouvrages bois extérieurs en bois massifs et en lamellé collé. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**

⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**

- Sur les plafonds extérieurs en planches en sous-face du préau couvert et en sous-face de la sortie de secours.
- Sur les tablettes en bois sur murets en rives du préau couvert
- Sur les plafonds de revers en frisettes.

- **Restaurant scolaire en extension :**

- Sur les plafonds extérieurs en planches en sous-face de la coursive couverte.
- Sur les plafonds extérieurs en planches en sous-face de charpente au droit de l'accès Ouest à l'ancien logement attenant à la cuisine collective, en façade Est du réfectoire en extension.
- Sur les plafonds de revers en frisettes.

- **Ecole maternelle en extension :**

- Sur les plafonds de revers en frisettes.

- **Ecole maternelle existante :**

- Sans objet.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**

- Sur les plafonds de revers en frisettes.

**2.1.3. Peinture sur béton ou enduit ciment - Aspect mat - Résine Pliolite®**

Peinture sur ouvrages béton ou enduit ciment finition courante comprenant :

Préparation des subjectiles neufs :

- Egrenage des bétons et enduits
- Sur subjectiles dur, sain, compact :
  - non pulvérulent : brossage des salissures
  - farinant : brossage et dépoussiérage soignés ou lavage haute pression
- Elimination des huiles de démoulage, rebouchage des nids de gravillons, bullage par ragréage pour support en béton banché
- Toutes sujétions d'échafaudage à la demande inclus protection, etc.

Couche primaire :

- Une couche de primaire, en peinture, dito finition,
- Aspect mat - Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage
- Classification AFNOR :
  - Famille I - classe 7b1 selon norme NF T 36-005
  - Peinture D2 selon norme NP P 84-403
  - Classement E<sub>3</sub> V<sub>1</sub> W<sub>2</sub> A<sub>0</sub> selon norme EN 1062-1

Finition :

- Deux couches de finition, de peinture mate en solution à base de résine PLIOLITE®
- Aspect mat - Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage
- Classification AFNOR :
  - Famille I - classe 7b1 selon norme NF T 36-005
  - Peinture D2 selon norme NP P 84-403
  - Classement E<sub>3</sub> V<sub>1</sub> W<sub>2</sub> A<sub>0</sub> selon norme EN 1062-1

Performances et caractéristiques de la peinture :

- Peinture classe D2
- Résiste à l'alcalinité du ciment.
- Laisse respirer le support tout en le protégeant des intempéries.
- Ne craint pas le gel.
- Peut être livré en qualité "Protection renforcée contre le développement de micro-organismes", recommandée en finition dans les ambiances propices au développement de mousses, algues ou moisissures
- Classification COV : 430 g/l COV maximum

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

*Produit pouvant convenir : Primaire et couche finition de type PANTCRYL, de la société SEIGNEURIE, à base de résine Pliolite®, de la société ELIOKEM, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).*

**Prévision :**

Peinture d'aspect mat à base de résine Pliolite®, sur ouvrages béton ou enduit ciment extérieurs.  
Livré en qualité "Protection renforcée contre le développement de micro-organismes.  
Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Sur poteaux BA du préau couvert
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Sur poteaux BA de la coursive couverte
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Sans objet.
- **Ecole maternelle existante :**
  - Sans objet.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - En sous-face de l'auvent.

**2.1.4. Peinture de sol**

Sur dalle et planchers béton avec état de surface « **Lissé** », (7 mm sous règle de 2.00m et 2 mm sous règle de 0.20 m), conformes à l'article « 7.2.2 » de la norme française NF P 18-201 (CCT DTU 21 - Exécution des ouvrages en béton).

Exécution des travaux de peinture de sols, conformément aux prescriptions de la norme française NF P 74-203 (D.T.U. 59.3 - Peinture de sol)

Rappel des travaux préparatoires :

- Egrenage, brossage et dépoussiérage soigné par aspiration mécanique, nettoyage et rinçage soigné,
- Elimination des surfaces glacées et de la laitance, par voie chimique ou mécanique.
- Révision, travaux préparatoires et rebouchages des bullages à la résine,
- Application d'une couche primaire sur support très poreux par produit agréé par le fabricant de la peinture de finition.
- Ragréage

Finitions :

- Application de deux couches de peinture polyuréthane monocomposant
- Consommation : 200 à 250 kg/m<sup>2</sup> par couche
- Classification AFNOR : Famille I - classe 6b selon norme NF T 36-005

Performances et caractéristiques de la peinture :

- Produit monocomposant prêt à l'emploi
- Excellente tenue UV, intempéries et pollution atmosphérique
- Bonne résistance à l'usure et au roulement
- Bonne inertie chimique aux solvants, agents chimiques usuels, carburants et lubrifiants,...
- Protection contre la corrosion des bétons
- Bon garnissant, séchage rapide
- Entretien aisé

Prévoir l'addition de silices pour rendre antidérapant la surface.  
Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

*Produit pouvant convenir : Peinture de sol polyuréthane de type ULTRASOL PU EXT, de la société ZOLPAN, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).*

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Prévision :**

Peinture pour sol, inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Sur premières et dernières contremarches de l'escalier extérieur pour contraste visuel.
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Sur premières et dernières contremarches des emmarchements extérieurs de la coursive extérieure pour contraste visuel.
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Ecole maternelle existante :**
  - Sans objet.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Sans objet.

**2.2. Peinture intérieure**

Les travaux de peinture intérieure devront permettre d'obtenir un état de finition classe A, B, C ou finitions spécifiques au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1) et prescriptions ci-après.

**2.2.1. Peinture sur plafonds - Aspect satiné - Etat de finition C**

Peinture sur plafonds, aspect satiné, finition C au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

Préparation de fond béton ou enduit ciment neuf :

- Egrenage, brossage, dépoussiérage

Préparation de fond plaque de plâtre neuf :

- Egrenage, époussetage
- Couche d'impression éventuelle avec finition diluée

Finition :

- Une couche de peinture de finition, aspect satiné, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005  
D2 selon norme XP P 84-403

Performances et caractéristiques de la peinture :

- Facile d'entretien
- Peinture destinée aux travaux soignés et courants
- Peinture bénéficiant du label NF environnement
- Classification COV : 30 g/l COV maximum

Teintes au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

Produit pouvant convenir : Peinture de type SOYTEX, de la société SEIGNEURIE, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Prévision :**

Peinture, aspect satiné, finition C, sur support plaque de plâtre, sur support béton ou enduit ciment, pour plafonds, etc. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Sans objet.
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Ecole maternelle existante :**
  - Sans objet.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Sans objet.

**2.2.2. Peinture sur plafonds - Aspect mat - Etat de finition B**

Peinture sur plafonds, aspect mat, finition B au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

Préparation de fond béton ou enduit ciment neuf :

- Egrenage, brossage, dépoussiérage
- Dégrossissage par enduit de peinture courant selon la norme XP T 30-608
- Révision par enduit de peinture très fin selon la norme XP T 30-608
- Ponçage, époussetage

Préparation de fond plaque de plâtre neuf :

- Egrenage, époussetage
- Révision des joints par enduit de peinture très fin selon la norme XP T 30-608
- Enduit non repassé par enduit de peinture très fin selon la norme XP T 30-608
- Ponçage, époussetage
- Couche d'impression éventuelle avec finition diluée

Couche intermédiaire :

- Une couche de peinture intermédiaire, aspect mat, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005

Finition :

- Une couche de peinture de finition, aspect mat, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005

Performances et caractéristiques de la peinture :

- Sans odeur de solvant
- Lavable
- Sèche rapidement
- Peinture destinée aux travaux soignés et courants
- Peinture bénéficiant du label NF environnement
- Classification COV : 30 g/l COV maximum

Teintes au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

Produit pouvant convenir : Peinture de type PANTEX 900, de la société SEIGNEURIE, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).



---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Prévision :**

Peinture, aspect mat, finition B, sur support plaque de plâtre, sur support béton ou enduit ciment, pour plafonds, habillage de trémie, jouées, coffres, etc. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Sans objet.
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Sans objet.
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Sans objet.
- **Ecole maternelle existante :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.

**2.2.3. Peinture sur murs - Aspect satiné - Etat de finition C**

Peinture, aspect satiné, sur murs, finition C au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

Préparation de fond béton ou enduit ciment neuf :

- Egrenage, brossage, dépoussiérage
- Couche d'impression avec finition diluée
- Inclus travaux préparatoires complémentaires propres aux murs de superstructure à coffrage intégrer (prémurs) ; le lot « Gros œuvre » doit la livraison d'un parement de finition de type soignée selon le D.T.U 21

Préparation de fond plaque de plâtre neuf :

- Egrenage, époussetage
- Couche d'impression nourrissante

Préparation de fond agglos bruts :

- Egrenage, époussetage
- Sous-couche à base de caoutchouc isomérisé

Préparation de fonds existants :

- Lessivage pour repeindre et/ou détapissage, ponçage pour repeindre,
- Couche d'impression nourrissante, à base de résines alkydes en solution,
- Ponçage et époussetage.

Finition :

- Une couche de peinture de finition, aspect satiné, aux résines acryliques en dispersion aqueuse
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005

Performances et caractéristiques de la peinture :

- Facile d'entretien
- Peinture destinée aux travaux élémentaires (finition C)
- Application possible au pistolet
- Classification COV : 30 g/l COV maximum

Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

Produit pouvant convenir : Peinture de type SATINEX, de la société SEIGNEURIE, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Prévision :**

Peinture sur élévations intérieures, aspect satiné, finition C. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Sans objet.
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Ecole maternelle existante :**
  - Sans objet.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Sans objet.

**2.2.4. Peinture sur murs - Aspect satiné - Etat de finition B**

Peinture sur murs, aspect satiné, finition B au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

Préparation de fond béton ou enduit ciment neuf :

- Egrenage, brossage, dépoussiérage
- Dégrossissage par enduit de peinture courant selon la norme XP T 30-608
- Révision par enduit de peinture très fin selon la norme XP T 30-608
- Ponçage, époussetage

Préparation de fond plaque de plâtre neuf :

- Egrenage, époussetage
- Révision des joints par enduit de peinture très fin selon la norme XP T 30-608
- Enduit non repassé par enduit de peinture très fin selon la norme XP T 30-608
- Ponçage, époussetage
- Couche d'impression éventuelle avec finition diluée

Couche intermédiaire :

- Une couche de peinture intermédiaire, aspect satiné, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005  
D2 selon norme XP P 84-403

Finition :

- Une couche de peinture de finition, aspect satiné, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005  
D2 selon norme XP P 84-403

Performances et caractéristiques de la peinture :

- Facile d'entretien
- Peinture destinée aux travaux soignés et courants
- Peinture bénéficiant du label NF environnement
- Classification COV : 30 g/l COV maximum

Teintes au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

*Produit pouvant convenir : Peinture de type SOYTEX, de la société SEIGNEURIE, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).*

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Prévision :**

Peinture pour élévations intérieures, aspect satiné, finition B. Compris têtes de cloisons, poteaux isolés, pour encadrements (tableaux et voussures intérieures), etc. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Ecole maternelle existante :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.

**2.2.5. Peinture sur murs - Aspect mat - Etat de finition B**

Peinture sur murs, aspect mat, finition B au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

Préparation de fond béton ou enduit ciment neuf :

- Egrenage, brossage, dépoussiérage
- Dégrossissage par enduit de peinture courant selon la norme XP T 30-608
- Révision par enduit repassé de peinture très fin selon la norme XP T 30-608
- Ponçage, époussetage

Préparation de fond plaque de plâtre neuf :

- Egrenage, époussetage
- Rebouchage et révision des joints par enduit de peinture très fin selon la norme XP T 30-608
- Enduit repassé par enduit de peinture très fin selon la norme XP T 30-608
- Ponçage, époussetage
- Couche d'impression éventuelle avec finition diluée

Couche intermédiaire :

- Une couche de peinture intermédiaire, aspect mat, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005
- Révision avant couche de finition

Finition :

- Une couche de peinture de finition, aspect mat, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005

Performances et caractéristiques de la peinture :

- Sans odeur de solvant
- Lavable
- Sèche rapidement
- Peinture destinée aux travaux soignés et courants
- Peinture bénéficiant du label NF environnement
- Classification COV : 30 g/l COV maximum

Teintes au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

*Produit pouvant convenir : Peinture de type PANTEX 900, de la société SEIGNEURIE, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).*

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Prévision :**

Peinture pour élévations intérieures, aspect mat, finition B. Compris têtes de cloisons, poteaux isolés, pour encadrements (tableaux et voussures intérieures), etc. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Sans objet.
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.
- **Ecole maternelle existante :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures.

**2.2.6. Peinture sur menuiserie brute - Aspect satiné - Etat de finition B**

Peinture, sur ouvrages de menuiseries brutes, aspect satiné, finition B au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

Préparation de fond :

- Brossage des salissures, époussetage.
- Couche d'impression avec finition.
- Rebouchage, enduit non repassé, ponçage à sec.

Couche intermédiaire :

- Une couche de peinture intermédiaire, aspect satiné, microporeuse, aux résines acryliques, en dispersion aqueuse
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005

Finition :

- Deux couches de peinture de finition, aspect satiné, microporeuse, aux résines acryliques, en dispersion aqueuse
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005

Dans le cas des plinthes bois, l'entrepreneur devra la prise en charge et l'impression sur toutes les faces avant pose pour une livraison prépeinte au lot « menuiserie ». Inclus intervention pour finition après pose.

Performances et caractéristiques de la peinture :

- Très bonne résistance aux intempéries.
- Microporeuse, laisse respirer le support.
- Facilité d'application.
- Ne jaunit pas.
- Reste souple.
- Sans odeur de solvant.
- Classification COV : 128 g/l COV maximum

Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

Produit pouvant convenir : Peinture de type *EXPRIM*, de la société *SEIGNEURIE*, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**Prévision :**

Peinture sur menuiseries brutes, aspect satiné, finition B. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :**

⇒ TRANCHE FERME :

○ **Ecole élémentaire en extension :**

- Sur oculus des blocs portes intérieurs suivant nomenclature des menuiseries intérieures.
- Sur trappes de visites y compris bâtis dormant
- Sur plinthes bois en relevés sur murs suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures
- Sur arrêt de doublage isolant à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur bâti d'arrêt de cloison à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur chantplats à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur coffres cache-tuyaux.
- Sur protections murales dans les dégagements et circulations

○ **Restaurant scolaire en extension :**

- Sur trappes de visites y compris bâtis dormant
- Sur arrêt de doublage isolant à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur bâti d'arrêt de cloison à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur chantplats à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur coffres cache-tuyaux.

○ **Ecole maternelle en extension :**

- Sur oculus des blocs portes intérieurs suivant nomenclature des menuiseries intérieures.
- Sur trappes de visites y compris bâtis dormant
- Sur plinthes bois en relevés sur murs suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures
- Sur arrêt de doublage isolant à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur bâti d'arrêt de cloison à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur chantplats à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur ensembles vitrés en bois entre la salle 1 M/G et la circulation 2
- Sur ensembles vitrés en bois entre la classe 2 et la circulation 2
- Sur coffres cache-tuyaux.
- Sur protections murales dans les dégagements et circulations

○ **Ecole maternelle existante :**

- Sur trappes de visites y compris bâtis dormant
- Sur plinthes bois en relevés sur murs suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures
- Sur arrêt de doublage isolant à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur bâti d'arrêt de cloison à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur chantplats à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur ensembles vitrés en bois entre la bibliothèque/périscolaire et la circulation 2 en extension
- Sur coffres cache-tuyaux.
- Sur protections murales dans la circulation.5.01

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

○ **Accueil/périscolaire en extension :**

- Sur oculus des blocs portes intérieurs suivant nomenclature des menuiseries intérieures.
- Sur trappes de visites y compris bâtis dormant
- Sur plinthes bois en relevés sur murs suivant localisations définies au tableau des finitions intérieures
- Sur arrêt de doublage isolant à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur bâti d'arrêt de cloison à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur chantplats à la demande suivant plan pour l'ensemble du projet.
- Sur coffres cache-tuyaux.
- Sur protections murales dans les dégagements et circulations

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**2.2.7. Peinture sur bloc porte prépeint - Aspect satiné - Etat de finition B**

Peinture sur blocs portes prépeints, aspect satiné, finition B au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

**Préparation de fond :**

- Brossage des salissures, époussetage.
- Couche d'impression, si nécessaire avec finition.
- Rebouchage, enduit non repassé, ponçage à sec.
- Dans le cas d'ouvrages existants conservés, lessivage pour repeindre, ponçage si nécessaire et toutes préparations suivant prescriptions de fabricant.

**Finition :**

- Deux couches de peinture de finition, aspect satiné, microporeuse, aux résines alkydes, en solution
- Classification AFNOR : Famille I - classe 4a selon norme NF T 36-005

**Performances et caractéristiques de la peinture :**

- Imperméable aux eaux de ruissellement.
- Résiste aux intempéries
- Excellente microporosité
- Classification COV : 395 g/l COV maximum

Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

*Produit pouvant convenir : Peinture de type PRIMWOOD BÂTIMENT, de la société SEIGNEURIE, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).*

**Prévision :**

Peinture sur blocs portes prépeints, aspect satiné, finition B. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :****⇒ TRANCHE FERME :**

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Sur l'ensemble des blocs portes intérieurs prépeints neufs (aux deux faces), huisseries et chants.
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Sans objet.
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Sur l'ensemble des blocs portes intérieurs prépeints neufs (aux deux faces), huisseries et chants.
- **Ecole maternelle existante :**
  - Sur l'ensemble des blocs portes intérieurs prépeints neufs (aux deux faces), huisseries et chants.

**⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :**

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Sur l'ensemble des blocs portes intérieurs prépeints neufs (aux deux faces), huisseries et chants.

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**2.2.8. Peinture sur métaux non ferreux - Aspect satiné - Etat de finition C**

Peinture sur métaux non ferreux, aspect satiné, finition C au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

**Préparation de fond :**

- Nettoyage et dépolissage,
- Dégraissage,
- Traitement spécifique suivant prescriptions du fabricant en fonction des divers supports (cuivre, aluminium, zinc, etc.)
- Rinçage soigné et essuyage
- Couche d'impression primaire, aspect mat satiné, à base d'époxy polyamide (Famille I – Classe 6b),

**Finition :**

- Une couche de peinture de finition, aspect satiné, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005  
D2 selon norme XP P 84-403

Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

*Produit pouvant convenir : Impression de type VIGOR EP 201 C et peinture de finition de type SOYTEX, de la société SEIGNEURIE, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).*

**Prévision :**

Peinture sur métaux non ferreux, aspect satiné, finition C. Inclus travaux préparatoires.

**Localisation :****⇒ TRANCHE FERME :**

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Canalisations apparentes métalliques de plomberie/chauffage suivant indications du lot « Plomberie - Chauffage - Ventilation ».
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Canalisations apparentes métalliques de plomberie/chauffage suivant indications du lot « Plomberie - Chauffage - Ventilation ».
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Canalisations apparentes métalliques de plomberie/chauffage suivant indications du lot « Plomberie - Chauffage - Ventilation ».
- **Ecole maternelle existante :**
  - Canalisations apparentes métalliques de plomberie/chauffage suivant indications du lot « Plomberie - Chauffage - Ventilation ».

**⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :**

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Canalisations apparentes métalliques de plomberie/chauffage suivant indications du lot « Plomberie - Chauffage - Ventilation ».

---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**2.2.9. Peinture sur P.V.C. - Aspect satiné - Etat de finition C**

Peinture sur P.V.C., aspect satiné, finition classe C au sens de la NF P 74-201-1 (C.C.T. D.T.U. 59.1), comprenant :

**Préparation de fond :**

- Nettoyage, dégraissage,
- Ponçage pour rendre la surface mate,
- Dépoussiérage,
- Couche d'impression (essais préalables d'adhérence recommandés), à base époxy polyamide (Famille I – Classe 6b),

**Finition :**

- Une couche de peinture de finition, aspect satiné, aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse bénéficiant du label NF environnement
- Classification AFNOR : Famille I - classe 7b2 selon norme NF T 36-005  
D2 selon norme XP P 84-403

Teinte au choix de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

**Prévision :**

Peinture sur P.V.C., aspect satiné, finition C. Inclus travaux préparatoires.

*Produit pouvant convenir : Peinture de finition de type SOYTEX, de la société SEIGNEURIE, ou équivalent (similaire en terme de qualité technique, normative, économique, décorative et architecturale, garantie, etc.).*

**Localisation :****⇒ TRANCHE FERME :**

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Ensemble des canalisations et évacuations apparentes, pour eaux usées, eaux vannes, à l'intérieur du bâtiment, pour l'ensemble du projet suivant indications du lot « Plomberie - Chauffage - Ventilation ».
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Sans objet.
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Ensemble des canalisations et évacuations apparentes, pour eaux usées, eaux vannes, à l'intérieur du bâtiment, pour l'ensemble du projet suivant indications du lot « Plomberie - Chauffage - Ventilation ».
- **Ecole maternelle existante :**
  - Ensemble des canalisations et évacuations apparentes, pour eaux usées, eaux vannes, à l'intérieur du bâtiment, pour l'ensemble du projet suivant indications du lot « Plomberie - Chauffage - Ventilation ».

**⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :**

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Ensemble des canalisations et évacuations apparentes, pour eaux usées, eaux vannes, à l'intérieur du bâtiment, pour l'ensemble du projet suivant indications du lot « Plomberie - Chauffage - Ventilation ».



---

**C.C.T.P - LOT N°09 : PEINTURE**

---

**2.3. Nettoyage général**

Il sera dû au titre du présent lot tous les ouvrages de nettoyage et d'usage partout où cela sera nécessaire.

L'ensemble des nettoyages porte notamment sur :

- Les revêtements de sols de toutes natures (carrelages, sols souples, peinture, etc.), y compris plinthes,
- Les revêtements muraux de toutes natures (faïence, peinture, etc.).
- Les appareils sanitaires compris robinetterie, les appareils de chauffage, équipements techniques, prises, interrupteurs, luminaires, appareillages, etc.
- Menuiseries intérieures et extérieures, vitres et glaces aux deux faces y compris extérieurs, huisseries, quincailleries.
- Ouvrages de métallerie, menuiserie, etc.

Compris enlèvement des protections, balayage, dépoussiérage, lavage, et toutes sujétions d'exécutions.

Cette liste n'est pas limitative, l'entrepreneur devant en tout état de cause, le nettoyage de l'ensemble des locaux avant réception pour les O.P.R. et un nettoyage après la réception.

L'entreprise devra sous-traiter les travaux de nettoyage à une entreprise de nettoyage spécialisée.

**Prévision :**

Nettoyage général de finition, pour l'ensemble du projet (Un nettoyage pour les O.P.R. et un après la réception).

**Localisation :**

⇒ TRANCHE FERME :

- **Ecole élémentaire en extension :**
  - Pour l'ensemble du projet.
- **Restaurant scolaire en extension :**
  - Pour l'ensemble du projet.
- **Ecole maternelle en extension :**
  - Pour l'ensemble du projet.
- **Ecole maternelle existante :**
  - Pour les zones dans l'existant impactées par les interventions TCE.

⇒ TRANCHE CONDITIONNELLE :

- **Accueil/périscolaire en extension :**
  - Pour l'ensemble du projet et dans le local existant.

L'entreprise  
vu et accepté le,

Dressé par l'économiste de la  
Maîtrise d'œuvre  
Le 17 juin 2016

La maîtrise d'œuvre  
**L'architecte mandataire**  
**SARL GROUPE 3 ARCHITECTES**  
**4, Rue du Contrat Social**  
**BP 71115**  
**76175 ROUEN CEDEX**

Le maître d'ouvrage  
vu et accepté le,